

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 25 - PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS) - Rapport financier 2018 – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.);

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie;

Vu la délibération du conseil du 27 janvier 2014 approuvant le Plan de cohésion Sociale de la ville de Verviers ;

Vu la délibération du conseil du 25 juin 2018 approuvant les modifications du Plan de Cohésion Sociale 2014 – 2019 ;

Vu le courrier de la Région Wallonne en date du 14 janvier 2019 rappelant l'article 3 de l'arrêté d'exécution relatif aux justificatifs à fournir pour vérification de l'utilisation du subside accordé pour le Plan de Cohésion Sociale ;

Vu l'avis favorable de la commission d'accompagnement du Plan de cohésion Sociale ;

Vu le rapport du service en date du 27 février 2019 ;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section " Santé, Affaires Sociales, Lutte contre la Pauvreté et Egalité des Chances" en sa séance du 25 février 2019;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le rapport financier du PCS 2018

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la Région Wallonne et aux Services des Finances et de la Recette